

Programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération (Règlement R.A.V.Q. 1298)

Programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue de la ville, à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération (Règlement R.V.Q. 2871)

Réservé à l'administration de la Ville de Québec

Date de dépôt du projet	Année	Mois	Jour	Recevabilité

Note importante

Vous avez la possibilité de demander votre subvention en deux étapes :

Première étape : Effectuer une demande d'avance sur subvention d'un montant maximal de 5 000 \$ en fournissant les documents exigés dans le formulaire pour cette étape.

Deuxième étape : Effectuer la demande de subvention complète dès que vous êtes en mesure de prouver une perte de bénéfice brut supérieure à 5 % en nous fournissant les pièces justificatives.

Il vous est également possible de faire votre demande de subvention complète en une seule fois, dès que vous êtes en mesure de fournir l'ensemble des pièces exigées.

Veillez noter que si vous demandez une avance sur subvention de 5 000 \$, ce montant sera déduit de la subvention totale pouvant aller jusqu'à un montant maximal de 30 000 \$ par année financière, que vous pourriez réclamer ultérieurement.

Veillez noter que tout chèque de subvention sera envoyé à l'adresse postale indiquée au Registre des entreprises du Québec au nom de votre entreprise. Il est de votre responsabilité de vous assurer que les informations du registre sont à jour.

1- Renseignements sur l'entreprise présentant la demande de subvention

Nom de la personne physique ou morale qui demande la subvention				Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)			
Adresse (numéro, rue, bureau)							Code postal
Ind. rég.	Téléphone	N° de poste	Courriel				

Adresse de l'établissement visé par la demande de subvention si différente de l'entreprise requérante :

Adresse (numéro, rue, bureau)							Code postal
Ind. rég.	Téléphone	N° de poste	Courriel				

À remplir si le propriétaire de l'établissement visé par la demande de subvention est une personne physique.

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme		Nom de famille			Prénom		
Adresse du domicile (numéro, rue, appartement)							
Ville				Province		Code postal	
Ind. rég.	Téléphone	Ind. rég.	Cellulaire	Courriel			
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme		Nom de famille			Prénom		
Adresse du domicile (numéro, rue, appartement)							
Ville				Province		Code postal	
Ind. rég.	Téléphone	Ind. rég.	Cellulaire	Courriel			

À remplir si le propriétaire de l'établissement visé par la demande est une société (personne morale).

Nom de l'entreprise				Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)			
Adresse du siège social (numéro, rue, bureau)							
Ville				Province		Code postal	
Ind. rég.	Téléphone	N° de poste	Ind. rég.	Cellulaire	Courriel		

À remplir si une personne physique doit vous représenter auprès de la Ville de Québec dans ce processus (joindre une procuration).

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme		Nom du mandataire			Prénom		
Adresse du mandataire (numéro, rue, appartement)							
Ville				Province		Code postal	
Ind. rég.	Téléphone	Ind. rég.	Cellulaire	Courriel			

2- Type d'activité commerciale exercée dans l'établissement situé dans le secteur désigné*Cocher la case appropriée*

- 441 – Concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles
- 442 – Magasins de meubles et d'accessoires de maison
- 443 – Magasins d'appareils électroniques et ménagers
- 444 – Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage
- 445 – Magasins d'alimentation
- 446 – Magasins de produits de santé et de soins personnels
- 447 – Stations-service
- 448 – Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires
- 451 – Magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres
- 452 – Magasins de marchandises diverses
- 453 – Magasins de détail divers
- 51213 – Présentation de films et de vidéos
- 531130 – Mini-entrepôts libre-service
- 5321 – Location et location à bail de matériel automobile
- 5322 – Location de biens de consommation
- 5323 – Centre de location d'articles divers
- 5324 – Location et location à bail de machines et matériel d'usage commercial et industriel
- 54141 – Services de design d'intérieur
- 54192 – Services photographiques
- 5615 – Services de préparation de voyages et de réservation
- 611 – Services d'enseignement offrant des cours payants grand public se déroulant totalement ou partiellement sur place
- 7111 – Compagnies d'art d'interprétation
- 7112 – Sports-spectacles
- 71131 – Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques et sportifs et d'événements similaires avec installations
- 712 – Établissements du patrimoine, accueillant du public
- 7131 – Parcs d'attractions et salles de jeux électroniques
- 71394 – Centres de sport récréatifs et de conditionnement physique
- 71395 – Salles de quilles
- 713999 – Toutes les autres industries du divertissement et du loisir
- 7211 – Hébergement des voyageurs
- 722 – Services de restauration et débits de boissons
- 8111 – Réparation et entretien de véhicules automobiles
- 8112 – Réparation et entretien de matériel électronique et de matériel de précision
- 8113 – Réparation et entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel (sauf les véhicules automobiles et le matériel électronique)
- 8114 – Réparation et entretien d'articles personnels et ménagers
- 8121 – Services de soins personnels
- 8123 – Services de nettoyage à sec et de blanchissage
- 81291 – Soins pour animaux de maison (sauf vétérinaires)
- 81292 – Services de développement et de tirage de photos
- 812930 – Stationnements et garages
- Autres :

3- Depuis combien d'années votre établissement est-il en activité dans le secteur désigné**4- Si l'établissement est en activité depuis moins d'un an dans le secteur désigné, l'entreprise qui l'exploite exerce-t-elle des activités commerciales en dehors du secteur désigné depuis plus d'un an?**

Si oui, indiquer depuis combien d'années l'entreprise qui exploite l'établissement exerce-t-elle ses activités et à quelle adresse?

5- L'établissement est-il exploité dans un centre commercial?

Si oui, indiquer le nom de ce centre commercial

6- L'activité commerciale indiquée au point 2 est-elle conforme aux usages autorisés par le règlement d'urbanisme applicable ou encore est-elle exercée en vertu d'un droit acquis au maintien d'un usage dérogatoire?

- Oui, il s'agit d'un usage conforme.
- Non, il s'agit d'un usage non conforme.
- Il s'agit d'un usage dérogatoire exercé en vertu de droits acquis. Dans ce cas, veuillez préciser :

7- L'immeuble sur lequel se trouve l'établissement situé dans le secteur désigné fait-il l'objet d'une procédure d'expropriation de la part de la Ville de Québec, ou encore un avis de réserve pour fins foncières a-t-il été signifié par la Ville de Québec à ses propriétaires?*Cocher la situation appropriée*

- À ma connaissance, il n'y a pas de procédure d'expropriation sur l'immeuble.
- À ma connaissance, il y a une procédure d'expropriation de la Ville de Québec qui vise cet immeuble.
- À ma connaissance, cet immeuble ne fait pas l'objet d'un avis de réserve à des fins foncières de la Ville de Québec.
- À ma connaissance, cet immeuble fait présentement l'objet d'un avis de réserve à des fins foncières de la Ville de Québec.

8- Exercice financier admissible

Conformément à l'article 9 du Règlement R.A.V.Q. 1298 ou du Règlement R.V.Q. 2871 et à l'ordonnance du comité exécutif, votre demande de subvention concerne quel exercice financier?

L'exercice financier 20 est l'exercice financier admissible aux fins de la présente demande.

9- Envoi du formulaire

Important – Joindre au formulaire les documents suivants :

Pour le versement de l'avance sur subvention :

- L'état de renseignement de l'entreprise figurant au Registre des entreprises du Québec.
- La procuration du mandataire autorisé à déposer la demande de soutien financier, le cas échéant (NA).
- S'il y a lieu, une copie du bail attestant du statut de locataire de l'entreprise d'un local situé à l'intérieur d'un territoire d'application du programme (NA).
- Un document démontrant la nature d'une activité commerciale principale exercée à son établissement (ex. : publicité, facture, certificat d'autorisation).

Pour le versement de la subvention proprement dite :

- Les grilles de calcul dûment remplies (annexes 1 et 2 du présent formulaire).
- Les états financiers de l'établissement pour l'exercice financier admissible ainsi que tout exercice financier comparable à considérer.
- Les déclarations de revenus de l'entreprise associées à tout exercice financier admissible ainsi qu'à tout exercice financier comparable.
- Si disponible, les avis de cotisation de l'entreprise reçus en vertu de la Loi sur l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), chapitre 1, 5^e supplément et la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) pour tout exercice financier comparable à considérer (NA).

La Ville de Québec s'engage à utiliser les documents fournis par les requérants uniquement aux fins d'analyse des dossiers et assure la confidentialité du processus de demande d'aide financière.

Remplissez tous les documents requis et transmettez votre demande par courriel au : degp@ville.quebec.qc.ca

ou par courrier au : Service du développement économique et des grands projets
295, boulevard Charest Est, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1K 3G8

Un accusé de réception sera transmis au requérant. Toute demande incomplète sera jugée inadmissible.

10- Signature du propriétaire de l'établissement du secteur désigné

Je soussigné(e) (*nom et titre du propriétaire de l'établissement*)

dont l'établissement est situé au (*adresse actuelle de l'établissement*)

déclare solennellement ce qui suit :

1. L'entreprise que je représente dépose, ce jour, une demande de compensation (subvention) en vertu du Programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération (R.A.V.Q. 1298) ou du Programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructures majeurs sur une rue de la ville, à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération (R.V.Q. 2871).
2. Je demande, au nom de l'entreprise que je représente, le versement de l'avance sur subvention prévue au programme cité dans l'article précédent et ladite entreprise reconnaît qu'elle doit poursuivre ses activités à son établissement du (*adresse*) pendant la période des travaux.
3. Je reconnais que toute subvention ou avance de subvention versée en vertu du programme, sur la foi d'une déclaration fautive ou incomplète, devra être remboursée à la Ville de Québec.
4. Je suis informé(é) que la Ville de Québec peut à tout moment avant ou jusqu'à six mois après le versement de l'avance sur subvention ou jusqu'à deux ans après le versement de la subvention, faire une vérification du respect de toute condition du programme et exiger tout document ou information qui lui est nécessaire à cette fin.
5. Je suis informé(é) que l'entreprise doit conserver tous les documents ayant mené à la demande de subvention pendant deux ans suivant le versement de la subvention.
6. J'autorise la compilation de données afin de dresser un portrait des entreprises requérantes et autorise la divulgation de ce portrait statistique. Aucune information nominative ne sera toutefois divulguée par la Ville de Québec.
7. Je déclare avoir soumis à la Ville de Québec des informations justes et complètes en regard du bénéfice brut et des coûts variables de mon établissement durant la période des travaux, soit l'exercice financier admissible, ainsi que pour tout exercice financier comparable.
8. Je déclare que les déclarations fiscales soumises en appui à la demande de subvention sont conformes à celles soumises aux gouvernements fédéral et du Québec.
9. Toutes les affirmations faisant l'objet de la présente déclaration sont vraies.

Signé à :	Représentant autorisé de l'entreprise requérante	Date
	Signature	Année Mois Jour

11- Pour plus d'information

Téléphone : 418 641-6185

Courriel : degp@ville.quebec.qc.ca

ANNEXE 1

GRILLE DE CALCUL PERMETTANT D'ÉTABLIR LES COÛTS VARIABLES

L'annexe 1 présente une liste non exhaustive des frais admissibles et non admissibles aux fins du calcul des coûts variables qui permettent d'établir la perte de bénéfice brut dans le présent programme.

Frais admissibles (coûts variables) :

Les coûts variables sont calculés selon la formule suivante :

Grille de calcul des coûts variables	Exercice antérieur 2 se terminant le :	Exercice antérieur 1 se terminant le :	Exercice financier 1 se terminant le :	Exercice financier 2 se terminant le :	Exercice financier 3 se terminant le :
Stock d'ouverture	\$	\$	\$	\$	\$
Achat/coût des matériaux +	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires +	\$	\$	\$	\$	\$
Avantages sociaux +	\$	\$	\$	\$	\$
Fournisseurs et sous-traitants +	\$	\$	\$	\$	\$
Frais de transport à l'achat et droits +	\$	\$	\$	\$	\$
Publicité et promotion +	\$	\$	\$	\$	\$
Stock de fermeture -	\$	\$	\$	\$	\$
Coûts variables =	\$	\$	\$	\$	\$

Frais non admissibles pour le calcul des coûts variables :

- Repas et frais de représentation
- Location de matériel
- Amortissement de biens corporels et incorporels
- Réparations et entretien
- Créances irrécouvrables
- Fournitures
- Assurances
- Taxes foncières
- Intérêts et frais bancaires
- Frais de déplacement
- Taxes d'affaires
- Services publics (ex. : électricité, eau, chauffage)
- Frais de bureau
- Téléphone et télécommunications
- Honoraires professionnels
- Frais de véhicules
- Frais comptables
- Rémunération indirecte (boni/récompense) payable aux propriétaires ou actionnaires
- Frais de gestion et d'administration
- Loyer de biens immobiliers

ANNEXE 2

GRILLE DE CALCUL PERMETTANT D'ÉTABLIR LA PERTE DE BÉNÉFICE BRUT

Différentes grilles de calcul ont été développées en fonction des différentes situations des entreprises.
Veillez vous référer à celle qui correspond à votre situation, soit :

Tableau A Établissements ayant complété au minimum deux exercices financiers dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux.

	Exercices financiers comparables (Note 1)		Exercice(s) financier(s) admissible(s)		
	Exercice antérieur 2 se terminant le :	Exercice antérieur 1 se terminant le :	Exercice financier 1 se terminant le :	Exercice financier 2 se terminant le :	Exercice financier 3 se terminant le :
Revenus	\$	\$	\$	\$	\$
Coûts variables (Note 2) -	\$	\$	\$	\$	\$
Bénéfice brut =	\$	\$	\$ B	\$ C	\$ D
Moyenne du bénéfice brut des périodes comparables	\$ A				
Perte du bénéfice brut par période			\$ B - A	\$ C - A	\$ D - A
Perte du bénéfice brut non remboursable (5 %) par période			\$	\$	\$
Perte du bénéfice brut ouvrant droit à une compensation			\$	\$	\$

Note 1 : Ces exercices financiers correspondent aux deux exercices financiers terminés avant la période des travaux déterminée par ordonnance du comité exécutif.

Note 2 : Reportez dans la présente grille les coûts variables figurant dans la dernière case de l'annexe 1.

Tableau B Établissements ayant complété un seul exercice financier dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux.

	Exercice financier comparable (Note 3)	Exercices financiers admissibles		
	Exercice antérieur 1 se terminant le :	Exercice financier 1 se terminant le :	Exercice financier 2 se terminant le :	Exercice financier 3 se terminant le :
Revenus	\$	\$	\$	\$
Coûts variables (Note 4) -	\$	\$	\$	\$
Bénéfice brut =	\$ A	\$ B	\$ C	\$ D
Perte du bénéfice brut par période		\$ B - A	\$ C - A	\$ D - A
Perte du bénéfice brut non remboursable (5 %) par période		\$	\$	\$
Perte du bénéfice brut ouvrant droit à une compensation		\$	\$	\$

Note 3 : Cet exercice financier correspond à l'exercice financier terminé avant la période des travaux déterminée par ordonnance du comité exécutif.

Note 4 : Reportez dans la présente grille les coûts variables figurant dans la dernière case de l'annexe 1.

ANNEXE 2

GRILLE DE CALCUL PERMETTANT D'ÉTABLIR LA PERTE DE BÉNÉFICE BRUT

Différentes grilles de calcul ont été développées en fonction des différentes situations des entreprises.
Veillez vous référer à celle qui correspond à votre situation, soit :

Tableau C

Établissements n'ayant pas complété au minimum un exercice financier dans le secteur désigné avant le début de la période des travaux.

	Période comparable (Note 5)		Exercices financiers admissibles		
		Période 1 se terminant le :	Exercice financier 1 se terminant le :	Exercice financier 2 se terminant le :	Exercice financier 3 se terminant le :
Revenus		\$	\$	\$	\$
Coûts variables (Note 6) -		\$	\$	\$	\$
Bénéfice brut =	A	\$	\$	\$	\$
Nombre de mois complétés dans la période avant le début de la période des travaux	B				
Extrapolation du bénéfice brut sur 12 mois	C = (A/B) x 12	\$			
Perte de bénéfice brut par période			\$	\$	\$
Perte du bénéfice brut non remboursable (5 %) par période			\$	\$	\$
Perte du bénéfice brut ouvrant droit à une compensation			\$	\$	\$

Note 5 : Cette période correspond au nombre de mois pendant lesquels des activités commerciales ont été exercées en l'absence de travaux au cours du premier exercice financier de l'établissement (partiel ou complet). Puisque l'établissement n'a pas complété au minimum un exercice financier avant que la période des travaux débute, le bénéfice brut de cette période est extrapolé sur 12 mois.

Note 6 : Reportez dans la présente grille les coûts variables figurant dans la dernière case de l'annexe 1.